Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***68***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***10***

Nombre de votants ***: 83***

Numéro
2026-10-06-194

Point de l'ordre du jour
11

Objet
Protection de l'Environnement – Déchets – Modification du règlement des déchetteries.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur LEFEBVRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. DU MESNIL François-Régis, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. GOSSE Emmanuel, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. DUPUIS François, M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric, M. MOLMY Georges,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick,

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-194-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Joël LEFEBVRE, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui présente le projet de modification du règlement des déchetteries. Cette évolution vise à harmoniser le fonctionnement des trois sites du territoire et à intégrer les nouvelles dispositions réglementaires applicables.

À ce jour, chacune des trois déchetteries conserve un fonctionnement issu de son périmètre historique, antérieur à la création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV), notamment en matière d'horaires d'accueil des usagers. Les modalités d'application des périodes d'ouverture « été » et « hiver » diffèrent également sensiblement d'un site à l'autre, tant en ce qui concerne les mois concernés que les horaires pratiqués au cours de ces périodes.

Les trois déchetteries sont désormais équipées d'un dispositif de contrôle d'accès permettant d'enregistrer les entrées des véhicules et d'identifier les usagers résidant sur le territoire de la CCICV. Ce dispositif permet ainsi d'envisager une harmonisation des conditions d'accès aux différents sites.

Par ailleurs, les agents affectés aux déchetteries de Buchy et de Bosc-le-Hard assurent, en complément de leurs missions principales d'agents de déchetterie, certaines missions annexes. Celles-ci comprennent notamment l'entretien des espaces verts de la déchetterie de Buchy et du siège de la CCICV, ainsi que la livraison, le mardi, de matériels de pré-collecte.

Deux agents sont postés sur chaque site. Les déchetteries de Buchy et de Bosc-le-Hard sont actuellement équipées de compacteurs. Le site de Montville dispose, quant à lui, d'un engin télescopique pour assurer les opérations de compactage et sera doté d'un compacteur à compter du début de l'année 2027.

La réglementation a évolué depuis le 1er janvier 2024, avec l'arrivée d'une Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pneus pour la collecte et le traitement des pneus usagés. Chaque foyer peut déposer jusqu'à 8 pneus par an dans un distributeurs automobiles. Les distributeurs faisant parti du réseau sont référencés sur le site internet quefairedemesvieuxpneus.fr.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement des déchetteries, il est proposé :

- D'harmoniser les horaires d'accueil des usagers sur l'ensemble des déchetteries ;
- De permettre à tous les usagers du territoire d'accéder indifféremment aux trois sites, sans restriction géographique ;
- D'instaurer un jour de fermeture hebdomadaire pour chacun des sites, à l'exception de la déchetterie de Bosc-le-Hard, qui conserverait une fermeture le mardi matin afin de permettre la réalisation des tâches techniques ;
- De maintenir les périodes d'ouverture estivales et hivernales, tout en adoptant une organisation harmonisée à l'échelle du territoire, avec des horaires d'accueil identiques pour les trois sites ;
- De modifier, sous réserve de l'avis du Comité social territorial (CST), les horaires de travail des agents des déchetteries ;
- D'intégrer au règlement les dispositions relatives à la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) applicable aux pneumatiques ;
- D'abroger et de remplacer, à compter du 1er janvier 2027, les règlements des trois déchetteries approuvés par le Conseil communautaire lors de sa séance du 11 juin 2025, par le projet d'un règlement commun, annexé à la présente délibération.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 ;
- ✓ L'exposé ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-194-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

- ✓ Le projet de règlement de fonctionnement commun aux déchetteries de la CCICV ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger les règlements des déchetteries de Buchy, Bosc-le-Hard et Montville adaptés le 11 juin 2025, au 31 décembre 2026 ;
- D'adopter le règlement de fonctionnement commun aux déchetteries de la CCICV, à compter du 1er janvier 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	83
Suffrages exprimés	82
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	1 – M. SIBILLE
Majorité Absolue	42
Votes pour	82
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le secrétaire de séance

Géraldine SAHUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-194-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026